



POLITIQUE QUALITÉ



La société Laurypath formule, conditionne et commercialise principalement des fixateurs et des solvants pour les laboratoires d'anatomo-pathologie. Les clients peuvent être des utilisateurs finaux ou des distributeurs nationaux et internationaux. L'objectif est de garantir à nos clients que les produits et les services sont conformes aux exigences réglementaires et normatives applicables dans le but de rendre un diagnostic de qualité aux patients.

A ce titre, LAURYPATH applique et fait évoluer son système de management de la qualité orienté vers l'excellence opérationnelle, pour avant tout être apte à répondre aux exigences de ses clients, tout en s'engageant dans une démarche RSE.



Dans un environnement économique difficile et réglementaire de plus en plus exigeant, dans un contexte de développement international suite à l'intégration au groupe PHC, nos orientations stratégiques sont définies selon les 5 piliers suivants :

Satisfaction client

- Satisfaire et fidéliser nos clients en proposant des produits et services conformes aux exigences et aux besoins des clients

Innovation

- Adapter notre gamme de produits aux besoins des nouveaux marchés

Développement des affaires

- Répondre aux demandes croissantes des nouveaux marchés en France et à l'export
- Contribuer à la pénétration du marché européen en partenariat avec EPREDIA

Qualité

- Faire évoluer le Système qualité pour répondre aux exigences du groupe
- Développer une culture d'amélioration continue des processus du système de management de la qualité

Ressources

- Maintenir, adapter et développer les compétences opérationnelles nécessaires à l'activité
- Adapter les installations et les équipements nécessaires à l'évolution de l'activité et à la sécurité du personnel

Je m'engage, pour cela, à mettre tout en œuvre pour fournir les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation de cette politique et, notamment, la pérennité de notre système de management de la qualité suivant le référentiel ISO 13485, ainsi que le respect des exigences réglementaires et normatives dans le cadre de notre domaine d'activité.

Pascal VIGNAND, le 28 juillet 2025